Ce texte constitue seulement un outil de documentation et n'a aucun effet juridique. Les institutions de l'Union déclinent toute responsabilité quant à son contenu. Les versions faisant foi des actes concernés, y compris leurs préambules, sont celles qui ont été publiées au Journal officiel de l'Union européenne et sont disponibles sur EUR-Lex. Ces textes officiels peuvent être consultés directement en cliquant sur les liens qui figurent dans ce document

►B

DÉCISION DE LA COMMISSION

du 22 décembre 1999

concernant les maladies transmissibles que le réseau communautaire doit couvrir sur une base progressive en application de la décision nº 2119/98/CE du Parlement européen et du Conseil

[notifiée sous le numéro C(1999) 4015]

(2000/96/CE)

(JO L 28 du 3.2.2000, p. 50)

abrogée par:

	Journal officiel		
	nº	page	date
Décision d'exécution (UE) 2018/945 de la Commission du 22 juin 2018	L 170	1	6.7.2018

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
http://data.europa.eu/eli/dec/2000/96(1)/2012-09-05/fra